

Cabinet
du
Vice-Recteur

Paris, le 16 Mars 1913.



Madame,
Je ne comprends rien : votre lettre
hier, avant de parler de vos beaux
n'aurait-elle été que pour me dire
que les amis Dorel.

Si vous tenez absolument à avoir un
modèle dans le sens que vous m'indiquez,
voici une seule formule possible : «
Je vous prie d'exprimer le vœu que
dans la succession d'aujourd'hui avant le
dieu de L. le Vice-Recteur Lian, le Comité
de l'Université soit inspiré de ces amis
qui remplissent les lois universelles, afin
même que le Lian ne soit plus en fonction -
à savoir dans la présente sur leur
que je dis avant le premier.
Et, ce fut-il autrement, un clame qui

qui me donnerait le droit de savoir, comme
sur le dit, ce que je voudrais, même contre
l'opinion du Comte de l'Université n'en ai
contenir : le lui.

Or, de être jugé bien et lui que toute
clame toutement au contraire : le lui a
réputé au centre.

La qui lorsque le Collège de Travaux, sur
un décret de l'État dans le fait de lui donner
la dixième de revenus. D'après le chiffre que
sur lui indiqués, il avait 40 000 £ par an.
C'est un fort joli denier, et suffisant pour
le besoin de l'établissement.

- Le mien n'est satisfait, attristé. D'après
que le report de l'écrit sur lui n'aurait
pas eu vraiment besoin, lui qui n'est
je ne dis pas pas.

Veuille agréer, Madame, avec tous mes
respectueux l'expression de ma très-affectionnée
reconnaissance

Chiant